



République d'Haiti

Déclaration de Politique Générale

Dr Jack Guy LAFONTANT

Premier ministre nommé

Notre génération doit faire tous les sacrifices nécessaires pour restituer à ce pays le statut qui est le sien dans le concert des nations: une Haïti fière, digne, prospère et souveraine.

(cf. Mesures proposées par le Président Jovenel MOÏSE, 2017-2022, pour le développement d'Haïti)

“

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Chantier politique	5
1. Justice, sécurité publique et défense nationale	5
2. Relations avec les partis politiques	7
3. De l'Administration publique	8
4. Politique étrangère et Haïtiens vivant à l'étranger	9
Chapitre 2: Chantier économique	10
1. Contexte	10
2. Objectifs prioritaires	11
3. Le pari de la croissance : Agriculture et agrobusiness	12
4. Le pari de la croissance: l'industrie et le commerce	13
5. Le pari de la croissance : Le tourisme	14
6. Le défi de la croissance : les services	14
Chapitre 3 : Environnement, aménagement du territoire et habitat	15
1. L'environnement	15
2. Aménagement du territoire et habitat	17
Chapitre 4 : Infrastructures : Travaux publics, transport et énergie	20
1. Les infrastructures routières et le transport	20
2. L'énergie	22
3. L'exploitation minière	23
Chapitre 5 : Le champ social	24
1. Les politiques sociales et les droits sociaux	24
2. La santé et la population	25
3. L'éducation	28
4. L'enseignement supérieur et la recherche	31
5. Femme et famille	32
6. Jeunesse et sport	34
Chapitre 6 : Culture, patrimoine et communication	35
1. Culture et patrimoine	35
2. Les communications	37
Chapitre 7: Voies et moyens	38
Conclusion	40

Introduction

Accompagné des membres de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous présenter la feuille de route que nous souhaitons mettre en œuvre, feuille de route dont son Excellence le Président de la République, Monsieur Jovenel MOÏSE, a dessiné les orientations et fixé les objectifs. En nous investissant de sa confiance, le Chef de l'Etat donne à mon gouvernement l'opportunité d'accomplir une mission exaltante pour chacun d'entre nous, celle de servir les Haïtiennes et les Haïtiens.

Je voudrais donc, en cet instant solennel, remercier le Président de la République pour sa confiance et lui renouveler, du même coup, mon engagement à travailler avec **loyauté** pour la réalisation de son ambition pour le pays.

Etant donné que vous êtes les dépositaires de la confiance du peuple, chargés d'exprimer sa voix et de veiller à la prise en charge de ses attentes, je vous donne la garantie formelle que ses aspirations légitimes constitueront la boussole des actions de mon équipe.

Les effets de la crise économique et financière continuent d'affecter l'économie mondiale. Le contexte actuel impose à tous les pays des efforts de rationalisation et des réformes courageuses pour lutter contre le gaspillage et orienter les ressources essentiellement vers les programmes d'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Si Haïti a connu quelques progrès ces cinq dernières années, avec un indice de 0.483, elle reste néanmoins scotchée dans la catégorie des pays ayant un faible développement humain. Des efforts seront entrepris par mon gouvernement pour assainir les finances publiques, réduire le train de vie de l'Etat et assurer une croissance économique soutenue et durable à notre pays.

Nous avons compris l'aspiration légitime de nos compatriotes à une vie meilleure, à satisfaire leurs besoins essentiels, à avoir des emplois, à accroître leurs revenus et à vivre dans la paix et la sécurité. Ces demandes concrètes relèvent d'une quête légitime de plus de progrès économique et social.

C'est pourquoi, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Jovenel MOÏSE, nous avons décidé d'accélérer la marche de notre pays vers une économie émergente, un Etat de droit, une société solidaire et inclusive, avec une administration publique rénovée.

Mon adresse s'inscrit donc dans les orientations stratégiques et sectorielles du programme électoral de son Excellence le Président de la République.

Le Président de la République a donné aux citoyennes et citoyens haïtiens la garantie que le gouvernement qui sera mis en place poursuivra toutes les interventions jugées utiles dans une logique de continuité, corrigera les erreurs du passé et fera preuve d'imagination et de créativité pour innover afin de mettre « ensemble la terre, l'eau, le soleil, les femmes et les hommes » pour améliorer le bien-être collectif. L'objectif fondamental consiste en la création d'un Etat responsable, capable d'organiser le pays, de manière à avoir des citoyens éduqués et guidés par le sens d'une solidarité collective. Pour atteindre cet objectif, un consensus national sur le développement à long terme est nécessaire. Ce consensus national naîtra, sans nul doute, des Etats généraux sectoriels de la nation qui seront incessamment organisés.

Ce document de politique générale s'inspire des promesses de campagne du Président de la République. Il se propose d'affronter les défis liés à la relance économique et au renforcement structurel de notre pays, tout en tenant compte des spécificités de chaque département. Notre génération, comme le souligne le Président de la République, dans le document intitulé « *Les Mesures proposées par le Président Jovenel Moïse (2017-2022) pour le développement d'Haïti* », doit faire tous les sacrifices nécessaires pour restituer à ce pays le statut qui est le sien dans le concert des nations : une Haïti fière, digne, prospère et souveraine. Le Président de la République vous invite donc, dans la continuité de cet esprit d'unité qui a permis à nos ancêtres de nous libérer de l'esclavage, à emprunter, avec moi, la voie du développement pour une Haïti à la hauteur de ses prouesses historiques et de nos ambitions légitimes. Je donne la garantie que le dialogue sera permanent entre les trois pouvoirs de l'Etat, afin de nous assurer que nous ferons les meilleurs choix possibles en termes de définition des priorités.

Chapitre 1

Chantier politique

1. Justice, sécurité publique et défense nationale

Mon gouvernement s'engage à poursuivre les efforts concertés de toutes les forces vives de la société haïtienne visant à la construction et la consolidation de l'Etat de droit. Un État dans lequel les rapports entre les citoyens sont fondés sur l'injustice ne saurait connaître la prospérité et le progrès. Sous mon gouvernement, tout le monde sera responsable de ses actes et des conséquences légales ou pénales qui en découlent. Des mesures spécifiques viendront renforcer le système judiciaire comme, par exemple :

- la mise en place de la cour constitutionnelle ;
- le renforcement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) ;
- l'informatisation et l'approvisionnement des cours et tribunaux du pays en matériels et outils administratifs indispensables à une meilleure distribution de la justice ;
- la réforme pénitentiaire et la réduction de la détention préventive prolongée ;
- la rééducation des prisonniers à la citoyenneté ;
- la réforme de l'Etat Civil, par la mise en place d'un mécanisme unique d'identification des citoyens.

L'Etat de droit pour l'établissement duquel les Haïtiennes et les Haïtiens ont consenti d'immenses sacrifices doit, non seulement, garantir l'accès de tous à une saine et impartiale justice, mais aussi, parvenir à l'établissement et au maintien d'un climat de sécurité. Mon gouvernement mettra tout en œuvre en vue de garantir, sur tout le territoire national, la sécurité des vies et des biens. Nos efforts sur le plan sécuritaire favoriseront la création d'un climat propice aux investissements si nécessaires à la résorption du chômage et à l'élargissement de l'assiette fiscale de l'État. Ils contribueront également à freiner les fuites de cerveau liées aux actes d'insécurité, notamment les enlèvements contre rançon. La politique de sécurité de mon gouvernement comporte trois dimensions : sécurité nationale, sécurité citoyenne et sécurité humaine.

Le champ d'action de la sécurité nationale concerne :

- la surveillance des frontières (terrestres, maritimes et aériennes) ;
- la défense cybernétique et des sites de télécommunication,
- la répression du trafic de la drogue, du blanchiment d'argent et de la contrebande.

La finalisation, par mon gouvernement, de la mise en place de la force de défense nationale participe également des actions concrètes visant au renforcement de la défense de notre Etat. Mon gouvernement poursuivra le processus de professionnalisation de la Police Nationale et créera, conformément aux promesses du Président de la République, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur, organe qui sera chargé, sur l'ensemble du territoire, de rechercher, de centraliser et d'exploiter les renseignements ayant rapport à la Sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation. Le Corps des Pompiers sera aussi professionnalisé et son installation généralisée dans les grandes villes et les villes moyennes du pays. Des centres d'incarcération de haute sécurité pour les individus réputés dangereux et condamnés sur de longues périodes, seront également construits.

La course à l'argent facile, la dépravation des comportements individuels et la banalisation des valeurs morales dans notre société ont engendré, au cours des dernières décennies, un climat de violence et de crime quasi-permanent qui afflige les familles haïtiennes et handicape les activités économiques. Face à ces menaces criminelles qui affectent la vie et les biens des citoyens, mon gouvernement adoptera des mesures de prévention et de répression visant notamment les violences urbaines et les assassinats, les actes d'enlèvement contre rançon, les vols et escroqueries, les incendies volontaires, etc.

Je suis fortement interpellé par le problème de la sécurité des prisons. Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ainsi que la Direction Générale de la Police Nationale assumeront leur responsabilité et définiront les mécanismes qui permettront de renforcer nos institutions carcérales pour éviter la répétition des évasions spectaculaires et prévenir les nombreux cas de décès de prisonniers. La professionnalisation de la police se poursuivra sans relâche. Si la loi autorise l'incarcération des délinquants et criminels de toute nature, l'Etat n'a nullement le droit de déshumaniser les détenus.

Les actes de nature criminelle ne sont pas les seuls faits qui peuvent attenter à la vie et au bien-être de la population. Avec le développement anarchique du monde urbain, nous assistons tous les jours à l'avènement de phénomènes sociaux, environnementaux et culturels qui affectent au quotidien la sécurité des citoyens. Face à toutes ces menaces, il est impératif d'adopter des mesures de prévention et de protection pluridimensionnelles dépassant le cadre classique de la sécurité policière. Cette conception transversale de la sécurité, plus connue sous le vocable de « sécurité humaine », va donc au-delà du schéma d'opération de la police et requiert des moyens d'intervention plus administratifs et politiques qu'armés. Ainsi, mon gouvernement s'évertuera, dans le cadre de sa politique de sécurité humaine, à combattre, particulièrement :

- les constructions anarchiques ;
- l'obstruction des voies publiques ;
- la négation des règles de prudence dans le transport routier et le cabotage ;
- l'exploitation abusive des mines de sable ou de forêts ;
- la présence de câbles électriques défectueux dans le réseau de l'EDH ;
- le placement arbitraire des séparateurs en bétons armés sur les routes ;
- les égouts à ciel ouvert ;
- la mauvaise gestion de certaines stations de service ou de gaz propane ;
- la défectuosité de certaines routes et installations portuaires ;
- l'usage des véhicules défectueux dans le système de transport en commun.

Mon gouvernement s'engage donc à renforcer le système de protection civile du pays.

2. Relations avec les partis politiques

Le gouvernement que j'aurai l'honneur de diriger travaillera à l'harmonisation des rapports entre le Pouvoir et les secteurs vitaux de la Nation. Il s'emploiera à créer un climat de convivialité qui facilitera un dialogue constant avec l'Opposition politique. Je tiens, conformément aux vœux du Président de la République, à solliciter régulièrement les suggestions des partis d'opposition afin de nous assurer qu'ils contribueront au développement économique du Pays. L'avenir sera donc plus prometteur puisque nous entrerons dans une nouvelle ère qui obligera les « pouvoirs » en place à être plus démocratiques et l'Opposition à

devenir « plus constructive ». La bataille pour l’instauration de l’Etat de droit nous commande de contribuer au renforcement des partis politiques puisqu’ils constituent l’ossature du système politique que nous avons choisi.

Dans le but de renforcer notre système démocratique, des mesures vont être prises pour mettre en place le Conseil Electoral Permanent, tel que l'exige la constitution de 1987. L'Institution électorale étant l'organe juridico-administratif permettant aux citoyennes et aux citoyens de choisir leurs dirigeants, l'encadrement et les moyens nécessaires lui seront donnés afin de lui permettre de remplir sa mission en toute indépendance, dans le strict respect des lois de la République.

Mon gouvernement s’engage solennellement à alimenter, avec vous, un débat ouvert sur le financement des partis politiques qui seront fortement encouragés à se regrouper pour augmenter la vitalité de notre démocratie. Ensemble, nous définirons les mécanismes qui faciliteront le renforcement de nos partis politiques.

3. De l'Administration publique

En ce qui concerne l’Administration publique, nous nous engageons à la rendre plus efficace et plus utile. Au niveau départemental, les délégations seront techniquement renforcées en vue d’assurer une meilleure coordination des directions déconcentrées des différents ministères. Des cadres logiques seront définis par rapport aux feuilles de route qui seront transmises aux différents ministères par la Primature. Nous pourrons ainsi évaluer périodiquement les progrès réalisés. Cette nouvelle approche facilitera un meilleur suivi de la performance de chaque ministère et permettra, au besoin, d’apporter les corrections nécessaires. La corruption va être combattue sous toutes ses formes.

Les grands projets d’infrastructures et de développement du gouvernement ne pourront être réalisés sans une implication de façon responsable des organes de planification et de contrôle. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) doivent jouer pleinement leur rôle afin de garantir l’efficacité opérationnelle du gouvernement en termes de conception, d’élaboration et d’exécution des

projets de développement pilotés par l'État. Mon gouvernement favorisera la rationalisation des procédures de passation de marchés afin de minimiser les retombées négatives des lourdeurs administratives sur la bonne marche desdits projets.

4. Politique étrangère et Haïtiens vivant à l'étranger

La politique extérieure de mon gouvernement sera mise au service du développement de notre pays. Le Ministère des Affaires Etrangères aura la mission de rechercher des opportunités qui permettront à notre pays de bénéficier d'échanges économiques et commerciaux favorables. Nos ambassadeurs et consuls seront de véritables agents de marketing pour promouvoir, au niveau international, nos valeurs culturelles et artistiques ainsi que les opportunités d'affaires offertes par notre pays.

Les relations haïtiano-dominicaines seront bien évidemment l'objet d'une attention spéciale de mon gouvernement qui, sous le leadership du Président de la République, a le devoir de trouver des stratégies innovantes pour défendre intelligemment et fermement nos concitoyens, tout en renforçant les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Je compte sur votre support pour conduire une politique migratoire et frontalière efficace basée sur le respect le plus strict des droits de nos concitoyens. Nous nous engageons à défendre dignement les intérêts des compatriotes haïtiens en difficulté, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Mon gouvernement portera une attention spéciale aux appréhensions de nos compatriotes de l'extérieur qui souhaitent légitimement intégrer la vie politique et économique du pays. Des avantages fiscaux et douaniers leur seront offerts pour les encourager à investir dans leur pays d'origine. Nous mettrons en place des dispositifs incitatifs pour que des jeunes Haïtiens diplômés à l'étranger acceptent de revenir s'installer au pays afin de participer au décollage économique de notre nation. D'où la nécessité de créer, comme nous l'avons dit précédemment, un environnement politique favorable aux investissements.

Chapitre 2

Chantier économique

1. Contexte

Le contexte socio-économique du pays a été très difficile ces dernières années. Les conditions de vie de la population sont de plus en plus précaires. Face à la décote de la gourde et une inflation à deux chiffres, le pouvoir d'achat de la population a subi une chute considérable.

En 2013, l'enveloppe budgétaire était à 131 milliards de gourdes, soit l'équivalent de 3 milliards de dollars américains, alors que pour le budget de l'exercice 2016-2017, elle est ramenée à 122 milliards de gourdes, ce qui représente près de 1,8 milliards de dollars américains. Sur trois ans, nos moyens en termes de ressources pour répondre aux grands défis ont diminué presque de moitié.

Le secteur agricole qui représente plus de 20 % du PIB au cours des 5 dernières années, a bénéficié de moins de 1 % du crédit bancaire pour l'année 2015.

Au moins trois départements géographiques du pays ont été sévèrement touchés par le passage de l'ouragan Matthew. Cette catastrophe naturelle épouvantable a causé des pertes et dégâts de l'ordre de 2,7 milliards de dollars américains, et a ainsi dévasté une bonne partie du système agricole. Cinq mois étant déjà écoulés, cette situation risquera de mettre à mal la performance attendue de l'économie haïtienne en 2017 et hypothéquer l'avenir de notre pays.

L'organisation administrative est marquée par un gaspillage énorme de ressources ; les institutions ne sont pas organisées adéquatement pour répondre à leurs missions. Il en résulte une grande difficulté à mener à bien des politiques pour assurer une croissance économique durable. Plusieurs programmes et plans stratégiques ont été élaborés mais ne sont pas mis en exécution faute de maîtrise des moyens. Le manque de coordination entre les fonctions de planification et celles de budgétisation implique une absence de stratégie de financement des grandes politiques publiques.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement ne sont pas harmonisés, en conséquence les coûts récurrents ne sont pas budgétisés et la viabilité des investissements n'est

pas assurée. Les dossiers de coopération externe sont traités à la fois au Ministère des Finances et au Ministère de la Planification, alors que les informations ne sont pas adéquatement partagées entre les deux institutions de sorte qu'il en résulte une faiblesse de la coordination stratégique sur les ressources, ce qui est dommageable dans un contexte de contraintes de ressources.

Le Ministère de l'Economie et des Finances n'est pas suffisamment organisé de façon à prendre en charge adéquatement ses fonctions financières et ses fonctions de promotion économique. Des efforts ont été déployés, ces dernières années, mais les problèmes de coordination entraînent des duplications entre le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

En matière de finances publiques, le contexte institutionnel actuel et la rareté de ressources vont obliger le gouvernement à « faire autre chose et à le faire autrement », en vue d'atteindre les objectifs assignés. Cela passe obligatoirement par :

- une restructuration profonde du cadre institutionnel dans lequel ces décisions sont prises et mises en œuvre ;
- une refonte des procédures de préparation, de financement et d'exécution du budget ;
- une rationalisation des choix budgétaires ;
- une discrimination positive envers les produits et les entreprises locaux dans l'organisation des marchés et des commandes publics.

2. Objectifs prioritaires

Pour engager des actions devant faciliter le redressement économique et l'établissement d'un climat favorable aux investissements productifs et générateurs d'emplois durables, nous nous fixons les objectifs suivants :

- renforcer la fonction de promotion économique et de support au développement des entreprises ;
- renforcer la coordination et la synergie entre les fonctions de budgétisation, de financement et de planification du développement ;

- consolider les capacités institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques pour une croissance forte et durable.

3. Le pari de la croissance : Agriculture et agrobusiness

La création de richesses sera au cœur de toutes nos interventions, le bien-être collectif étant l'objectif final de tout gouvernement qui se veut responsable et redevable envers son Peuple. Aucun effort ne sera ménagé pour atteindre cet objectif. Je m'engage donc, avec votre support, à gagner ce pari. L'agriculture constituera le secteur d'investissement prioritaire de mon gouvernement. Ma première démarche consistera en la mise en place, en appui au Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), d'une « Cellule technique de haut niveau » constituée d'experts, chargée de finaliser les études de faisabilité de projets et programmes agricoles porteurs, les plans opérationnels et les modèles financiers appropriés et de faciliter une mise en œuvre rapide desdits projets et programmes.

Je suis persuadé que vous souhaitez voir notre Pays avancer progressivement vers l'autosuffisance alimentaire. Je resterai ouvert aux suggestions que vous voudrez transmettre à mon gouvernement pour que ce secteur prenne son envol et que notre pays devienne une puissance agricole régionale. L'accès au crédit sera élargi en vue de renforcer l'agrobusiness et de promouvoir la création d'entreprises agricoles dans tous les départements du pays. Pour accélérer le développement des différents pôles d'investissement agricole, des écoles moyennes d'agriculture seront ouvertes dans les dix (10) départements du pays. Des parcs d'équipements agricoles seront créés et accessibles aux agriculteurs à des tarifs subventionnés. Mon gouvernement s'engage à mettre en place une Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et un système d'assurance pour le secteur agricole. Les services publics de santé animale seront modernisés et le programme de traçabilité de la filière animale renforcé. Cela permettra de protéger l'épargne des éleveurs. Le gouvernement travaillera au développement de la pisciculture, renforcera et accompagnera la mise en place des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dans tout l'espace maritime haïtien, et créera l'Institut des Métiers de la Mer en partenariat avec des Universités nationales et étrangères. Cet institut aura la mission de former nos jeunes dans des métiers comme celui de charpentier marin, de pêcheur et dans des domaines

comme la protection des espèces, l'aménagement et la protection du littoral, l'aménagement et la gestion de parcs aquatiques, la navigation, le cabotage, les sports aquatiques et l'aquaculture.

4. Le pari de la croissance: l'industrie et le commerce.

Le Ministère du **Commerce et de l'Industrie** (MCI) renforcera le contrôle de qualité sur les produits alimentaires, finalisera une politique industrielle, élaborera un plan de déploiement de micro-parcs industriels en fonction des potentiels économiques des départements. Il encouragera, en collaboration avec la Banque Nationale de Crédit, ainsi que les banques privées haïtiennes ou étrangères, la création d'entreprises nationales capables d'entreprendre des travaux de grande envergure comme, par exemple, les barrages hydroélectriques et les autoroutes. Il s'agit là d'un rêve fort ambitieux certes, mais on doit se rappeler que nous allons, comme dit antérieurement, créer un climat de confiance qui attirera le capital étranger ouvrant ainsi, la voie à des partenariats prometteurs pour les entreprises nationales. Le MCI devra également travailler à l'implémentation du *Tarif Commun* qui facilitera l'intégration complète de notre pays au marché caribéen. Mon gouvernement s'évertuera à déployer des Micro-parcs industriels (MPI) dans les régions du pays en fonction de leurs potentiels économiques. La construction et le développement d'une grande « zone franche commerciale » dans la zone du port des Gonaïves ou de celui de Miragoane, et l'érection, dans la région du Quai de Port-au-Prince d'un « Entrepôt sous Douane » seront envisagés. Seront établies, en partenariat avec le secteur privé, des zones d'agro-exportation (ZAE), tout en mettant en place les chaînes logistiques adéquates.

Sous mon gouvernement, la production artisanale sera encouragée et le système de protection sociale sera étendue à l'ensemble des intervenants du secteur.

Tout en encourageant la création des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), mon gouvernement apportera les modifications nécessaires au code du travail afin de permettre aux entreprises de travailler 24/24 en instituant le système des trois huit. Une Commission de coordination et d'encadrement de la réforme du climat des affaires sera mise en place, cette commission mobilisera les différentes parties prenantes. Le gouvernement lancera également le programme baptisé "PROMETHEE", qui sera un programme de soutien des jeunes universitaires diplômés, disposant d'un projet d'affaires viable. Pour les

entreprises nouvelles installées dans les zones dépourvues d'infrastructures publiques adéquates, l'impôt sur le revenu sera supprimé pour les cinq (5) premières années.

5. Le pari de la croissance : Le tourisme

Dans le domaine touristique, le travail de promotion mené durant les cinq ans de l'Administration précédente sera poursuivi. Par ailleurs, des décisions stratégiques viendront consolider les acquis et permettront à notre Pays de prendre une part importante du marché touristique de la Caraïbe. Ainsi, sera mise en place une commission de haut niveau chargée de définir un plan directeur pour le développement du secteur touristique pour les vingt-cinq (25) prochaines années, et une loi d'orientation sera soumise au Parlement. Sera élaborée et mise en œuvre une politique de développement de nos îles. Cette politique sera prioritairement orientée vers les activités touristiques. Le gouvernement encouragera la construction de villages de retraite pour des ressortissants haïtiens et étrangers. En accord avec les mairies et les CASEC, de nouveaux sites touristiques potentiels seront identifiés, aménagés et valorisés, dans le cadre de partenariats publics-privés. Un projet de construction d'un système de téléphérique reliant *Labadie* à la *Citadelle La Ferrière* sera élaboré et mis en œuvre de concert avec le secteur privé.

6. Le défi de la croissance : les services

Le secteur des services sera aussi encouragé par le gouvernement que j'aurai le privilège de diriger. Les incitations nécessaires seront données en vue de la création d'entreprises dans les domaines des industries de services technologiques, tels que le Business Process outsourcing (BPO), Knowledge Process Outsourcing (KPO) et Legal Process Outsourcing (LPO)

Chapitre 3

Environnement, aménagement du territoire et habitat

1. L'environnement

La problématique de l'environnement et celle de l'aménagement du territoire constitueront un objet de préoccupation particulière pour mon gouvernement. La dégradation de l'environnement nous interpelle tous. Mon gouvernement va mettre tout en œuvre pour améliorer la couverture végétale du pays et la faire progresser d'au moins 2 % chaque année. Le Ministère de l'Environnement proposera une alternative économiquement accessible à la coupe systématique des arbres pour la production de charbon. Les enfants des écoles primaires, les adolescents du secondaire et les étudiants seront mobilisés, afin de faire du reboisement de nos terres une réalité. Pour rendre effective la réalisation des objectifs fixés en termes de couverture végétale, le Ministère de l'Environnement envisagera l'exploitation de sources alternatives au charbon de bois, tout en limitant et en contrôlant leur production, élaborera un plan de subvention de sociétés d'agroforesterie. En outre, des protocoles de partenariat public-privé seront signés avec des firmes privées spécialisées dans la gestion des déchets, et les mairies deviendront les principales responsables de l'assainissement et de l'embellissement des villes.

En ce qui a trait à l'aménagement du territoire, un projet de loi sera soumis au Parlement par le Ministère de l'Environnement qui deviendra Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, du Développement Urbain et de l'Habitat. Ce ministère délimitera les zones à vocation agricole et empêchera le morcellement et l'empiètement sur le foncier rural. Il mettra en place un réseau d'aires protégées et développera des systèmes de gestion qui garantissent leur rentabilité et leur préservation, tout en actualisant la législation y relative. Les aires protégées de chaque commune de la République couvriront au moins 5% de l'étendue de la commune concernée. Le gouvernement créera dans chaque section communale une serre qui mettra à la disposition des écoles des plantules destinées au reboisement.

La gestion des déchets solides constitue un lourd fardeau pour le pays avec des conséquences néfastes sur les collectivités territoriales. Des débats ont déjà été engagés en vue de doter le pays d'une structure nationale de gestion des résidus solides. Mon gouvernement entend aborder la problématique de la gestion des déchets solides d'un point de vue national. Il encouragera les acteurs concernés à s'impliquer davantage afin d'aider les pouvoirs publics et les collectivités à résoudre le problème de façon durable.

Sachant que la protection de l'environnement transcende toutes les frontières, j'invite toutes les forces vives de la nation à faire sien ce combat contre la prolifération des déchets. Tous les citoyens doivent conjuguer leurs efforts pour endiguer ce fléau qui entache notre dignité en tant que nation.

J'en profite pour féliciter les parlementaires qui ont emboité le pas en travaillant sur la proposition de loi réglementant le Service National de Gestion des Résidus Solides.

La gestion des déchets solides qui est faite par le Service métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS) qui deviendra, comme le parlement en a décidé, Service National de Gestion de Résidus Solides (SNGRS), fera l'objet d'une attention particulière de mon gouvernement. Il n'existe qu'une seule décharge contrôlée pour tout le pays, celle de Truitier ; personne ne paie pour la collecte des déchets. Des études financées par la BID en 2006-2007 ont mis en évidence le rapport «**Pollueur-Payeur**» et ses recommandations ont fait ressortir l'urgence d'avoir des filiales dans les régions du pays. La loi sur le SNGRS permettra de mieux mettre en œuvre les recommandations formulées dans ces études en vue d'une meilleure gestion des déchets solides et d'assurer une meilleure qualité de vie sanitaire à la population.

Mon gouvernement s'évertuera à renforcer et à améliorer la collecte des déchets sur le territoire national, à améliorer la mise en décharge des déchets non récupérables, à mettre en œuvre une stratégie de récupération de fonds pour la gestion des déchets solides, et à élaborer un Plan stratégique national de Gestion des déchets. Un programme de communication pour l'information, la sensibilisation et l'éducation à une gestion rationnelle des déchets solides sera mis en place.

Quant au secteur de l'eau potable, la Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) a pour mission d'approvisionner en eau potable toutes les divisions territoriales de la République, de développer le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, de le contrôler et de le réglementer. Selon les statistiques disponibles, 65% de la population haïtienne bénéficient d'un accès à un point d'eau amélioré alors que seulement 27 % arrivent à jouir d'une installation sanitaire saine. C'est le taux le plus faible de la région caribéenne. Mon gouvernement poursuivra les actions entreprises par la DINEPA, les agences internationales et les organisations non gouvernementales en vue de renverser la tendance.

Les efforts se concentreront sur l'exploitation, autant que possible, des eaux superficielles dont on considère qu'en général plus de 60 % se déversent dans la mer. Du fait des actions néfastes sur l'environnement, nos sources se tarissent et l'urbanisation non contrôlée amène avec elle la pollution exponentielle des nappes souterraines. Leur coût de traitement devient alors dispendieux. Ainsi, un plan de développement du secteur prévoira des retenues collinaires et des barrages en vue d'une meilleure gestion de la ressource en eau, ce, dans le but de faire une répartition plus rationnelle. La disponibilité de l'eau propre à la consommation permettra la réduction de façon considérable des problèmes liés à l'assainissement. Le gouvernement s'évertuera à doter toutes les sections communales de bornes fontaines alimentées à partir de captage de sources ou des puits artésiens. Parallèlement, des efforts seront faits dans le domaine de la protection des bassins versants, notamment la mise en place d'une politique agressive de reboisement et de reforestation.

2. Aménagement du territoire et habitat

La décentralisation est une nécessité et un pilier fondamental du développement de notre pays. Elle passe obligatoirement par la déconcentration. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) assumera, dans ce domaine, un leadership responsable. Nous avons trop longtemps, consciemment ou non, réduit notre pays à la République de Port-au-Prince. Mon gouvernement veillera à ce que tous les services offerts par l'Etat haïtien soient progressivement disponibles sur toute l'étendue du territoire national.

Le dilemme à résoudre et pour lequel le Président de la République m'a demandé de vous sensibiliser est d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de dynamique de

développement territorial durable. Mon gouvernement rompra avec les vieilles pratiques qui mettent très peu de nos collectivités, en valeur. Il entend imprimer une nouvelle marque à la gouvernance du pays à travers un véritable chantier territorial.

Les Etats Généraux préconisés par le Président de la République permettront de nous entendre sur un processus durable de construction et de gestion du territoire haïtien au moyen d'un Pacte Socio-Politique donnant le ton sur la manière de consolider les liens sociaux entre fils et filles du pays, d'améliorer leur bien-être, de définir l'Haïti de demain que nous voulons et de renforcer notre identité culturelle. En plus du pacte sociopolitique, mon gouvernement ambitionne d'impulser, dès sa prise de fonction et au moyen d'une Retraite-Atelier Exécutif-Parlement-Collectivités Territoriales, une Méga Initiative Sociale et Economique (MISE) appelée à inscrire, réaligner dans la durée et répondre aux besoins exprimés par les populations. Cela permet de jeter les bases d'une intercommunalité fonctionnelle, assurer le décloisonnement fonctionnel des services déconcentrés et promouvoir des dispositifs interministériels de coopération ; faire de la décentralisation et de la déconcentration les moteurs de la territorialisation des politiques publiques.

Par des interventions durables ayant un maximum d'effets d'entraînement à moyen terme, mon gouvernement s'attaquera aux défis du développement régional de la péninsule du Sud et du Nord-Ouest. Il s'agira de concentrer les investissements sur un nombre limité d'activités pour freiner l'insécurité alimentaire et minimiser les risques environnementaux, stabiliser les infrastructures fragilisées, faciliter l'accès aux services essentiels (eau, électricité, télécommunications et infrastructures de transport, de production agricole et d'énergie, santé et éducation), créer des emplois et améliorer les revenus à très court terme. Mon gouvernement mettra en œuvre ces orientations tout en les consignant dans un cadre plus strict de renforcement de la capacité de réponse de la population par rapport aux chocs environnementaux, sociaux et économiques.

Vous vous rappelez comme moi que notre pays a été sévèrement frappé par le cyclone Matthew, les 3 et 4 octobre 2016. Une fois installé, mon gouvernement va continuer à mobiliser les moyens en vue de se pencher sur les besoins des victimes, comme indiqué dans le rapport du PDNA (*Post-Disaster Needs Assessment*), et d'inciter à reconstruire différemment les zones

dévastées. La problématique de la reconstruction post-séisme va être abordée. Des actions gouvernementales vont permettre d'accélérer le processus de la construction de nouveaux bâtiments publics et d'inciter les entrepreneurs à investir dans l'immobilier à grande échelle afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'offre.

Chapitre 4

Infrastructures : Travaux publics, transport et énergie

1. Les infrastructures routières et le transport

Le transport et les communications constituent un secteur clé dans le processus de développement d'un pays. Ils sont indispensables tant à la circulation des biens qu'à celle des hommes. Réalité fondamentalement spatiale, le transport et les communications participent des efforts nécessaires à une meilleure maîtrise du temps, une utilisation rationnelle des richesses produites et à une plus grande compétitivité économique. Dans ce domaine, cinq (5) principaux champs feront l'objet d'une attention particulière :

- le transport (terrestre, aérien et maritime);
- l'énergie ;
- les mines ;
- les télécommunications ;
- l'eau potable.

Mon gouvernement s'engage à continuer le maillage du réseau routier devant relier les différents départements de la République. Dans cette perspective, les travaux suivants seront exécutés :

- achèvement des travaux de réhabilitation de la Route Nationale # 1 ;
- réhabilitation du tronçon de la Route Nationale # 2 reliant Vieux Bourg d'Aquin à la ville des Cayes ;
- achèvement des travaux de construction de la Route Nationale # 7 reliant les Cayes à Jérémie ;
- achèvement des travaux de construction de la Route Nationale # 3 reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien, en passant par le département du Centre ;

- achèvement des travaux de réhabilitation de la Route Internationale # 8 reliant Port-au-Prince à la République Dominicaine, en passant par la ville frontalière de Malpasse ;
- achèvement des travaux de construction de la Route Lascahobas - Belladère, jusqu'à la frontière dominicaine ;
- lancement des travaux de construction de la Route Nationale # 5 reliant Gonaïves à Port de Paix.

Les actions du gouvernement dans le domaine du transport comportent également un volet urbain. Mon gouvernement s'attèlera à revêtir les rues des différentes villes du pays, en privilégiant le revêtement hydraulique de manière à créer d'une part des emplois, et d'autre part à réduire les coûts d'entretien de ces rues. Un nouveau projet de loi sur le Fonds d'Entretien Routier (FER) sera présenté au parlement. Dans le but d'améliorer le trafic routier, le gouvernement que j'aurai le privilège de diriger compte, d'une part, construire un ensemble de viaducs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, et d'autre part, entamer les études d'une route périphérique pour les villes de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien.

En ce qui a trait au transport aérien, le gouvernement compte construire les aéroports des villes de Jérémie et de Port-de-Paix, construire une aérogare moderne à l'aéroport international du Cap-Haïtien dont la piste sera améliorée grâce à des travaux de drainage et passera à 3700 mètres. Les travaux de construction de l'aéroport international des Cayes seront finalisés et entrepris ceux de réhabilitation de *l'aéroport international Toussaint Louverture*, en vue d'augmenter sa capacité d'accueil. Des mesures seront prises pour assurer une meilleure sécurité des vols, notamment l'acquisition d'appareils de communications et la formation d'un plus grand nombre d'aiguilleurs du ciel.

Quant au transport maritime, un nouveau projet de loi régissant le Service maritime de Navigation haïtienne (SEMANAH) sera soumis à l'appréciation du Parlement. Le plan d'action pour la relance du secteur maritime sera élaboré, il comportera cinq axes fondamentaux :

- une campagne d'information et de sensibilisation pour promouvoir les affaires maritimes et de la navigation en Haïti ;
- le renforcement du cadre normatif et institutionnel du SEMANAH ;

- la mise en place d'un système national de sécurité maritime et de modernisation de la flotte ;
- la mise en place d'un système national de protection du milieu marin et côtier ;
- la mise en place de politiques spécifiques et transversales.

2. L'énergie

Dans le domaine de l'énergie, le réseau électrique national sera mis en place, suivant les promesses faites par le Président de la République. Ce réseau permettra d'alimenter les zones urbaines et les zones rurales du pays. Un accent particulier sera mis sur la génération d'énergie propre (photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique), en lieu et place des énergies fossiles. Il sera aussi procédé à la réhabilitation et à l'amélioration de toutes nos centrales hydroélectriques (Péligre, Drouet, Gaillard, Saut Mathurine, Onde verte, etc.), et à la construction de nouvelles centrales de ce genre (Artibonite 4 C, Seau du Baril et autres). D'autres sources énergétiques seront également exploitées : plantations de forêts énergétiques, énergies de substitution, diesel, biodiesel et GPL, briquettes cellulosiques et les biocombustibles. Une politique de financement des producteurs et de renforcement institutionnel permettra d'améliorer l'accès des couches défavorisées aux services énergétiques.

Mon gouvernement va protéger l'intérêt de l'Etat et des consommateurs. Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous et les élus locaux en vue d'assurer progressivement la mise en place de micro-systèmes électriques pour alimenter les agglomérations rurales et de mini-systèmes solaires. Le Président de la République a insisté sur la nécessité de renforcer ces infrastructures physiques et réaménager l'environnement urbain. Les zones à vocation agricole seront clairement délimitées de manière à garantir qu'elles seront essentiellement utilisées pour l'agriculture. Des dispositions spéciales seront prises pour améliorer le système cadastral et sécuriser les titres de propriété.

3. L'exploitation minière

Le secteur minier fera l'objet d'un nouveau projet de loi qui sera soumis à l'appréciation des membres de la société civile et du Parlement. Cette nouvelle loi permettra de dynamiser ce secteur et d'exploiter nos gisements et nos minerais, tout en ayant soin d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement.

Chapitre 5

Le champ social

1. Les politiques sociales et les droits sociaux

Dans le domaine social, mon gouvernement se fera un point d'honneur de promouvoir l'ascension économique et sociale des familles les plus pauvres. Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail continuera à remplir sa mission d'accompagnement des populations. Il poursuivra le Programme « Ede Pèp » (cantines populaires, restaurants communautaires, subventions aux familles démunies, etc.), tout en améliorant son efficacité pour éviter le gaspillage et la corruption. Il jettera les bases d'un système de retraite pour les travailleurs du secteur privé et les ouvriers de nos parcs industriels. Il travaillera à la mise en place d'un fonds national de solidarité pour les personnes âgées, les handicapés et également pour tous ceux qui sont en situation de grande vulnérabilité.

Mon gouvernement s'engage à accorder des privilèges spéciaux aux professionnels travaillant dans les métiers de la patrie (Policiers, militaires, enseignants, infirmières, etc.) et accompagner la mise en place d'une mutuelle d'assurance et de crédit en faveur de ce personnel. Il fera en sorte que toute activité professionnelle exercée sur le territoire donne droit à une pension de retraite décente.

Nous assignerons par ailleurs au Ministère des Affaires Sociales une mission complémentaire consistant à promouvoir activement le développement de l'économie solidaire, notamment au niveau des communautés rurales. En étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES) ainsi que les coopératives de crédit, ce ministère encouragera et financera l'entrepreneuriat social et individuel. La priorité sera accordée à la création d'entreprises agricoles et au développement de l'artisanat local, afin de réduire progressivement notre dépendance alimentaire.

La croissance de qualité pour laquelle nous luttons tous ne sera qu'un vœu pieux si nous ne reconnaissons pas la nécessité d'une plus grande solidarité entre les citoyens, une solidarité fondée sur une organisation rationnelle de la sécurité sociale. Comme vous le savez, cela nécessite des crédits budgétaires très importants alors que nos ressources financières sont limitées. Mais nous ne saurions nous éloigner de l'engagement du Président de la République. Ainsi, à côté des risques du milieu physique, l'emphase sera mise sur les risques sociaux suivants : maladies, chômage, handicap physique, vieillesse. Comme l'a souligné le Président de la République, lors de sa campagne électorale, une police d'assurance santé sera mise en place afin de faciliter, à tous, l'accès à des soins de santé de qualité.

Une agence de l'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes favorisera non seulement un meilleur accès à l'emploi, mais aussi une parfaite intégration sociale d'une majorité de citoyens à part entière qui a toujours été traitée comme des citoyens entièrement à part.

La société inclusive prônée dans la Constitution de 1987 est possible. Il revient alors aux Haïtiennes et aux Haïtiens de lutter pour atteindre cet idéal. Dans toute société démocratique, le droit à la sécurité sociale est incontournable.

Mon gouvernement portera une attention particulière aux risques liés au handicap physique et au troisième âge. Ainsi sera créé le revenu national de solidarité aux personnes handicapées. Le système de retraite sera réformé afin de garantir la "transférabilité" des droits et la qualité des prestations.

2. La santé et la population

L'incapacité financière ne doit plus constituer un obstacle à l'accès des citoyens aux services de santé. Le Président de la République a promis de prendre les dispositions nécessaires pour que les risques particuliers qui influent sur la santé des citoyens du fait de l'environnement, des habitudes de consommation, et plus généralement des conditions de vie en société, soient maîtrisés.

Les hôpitaux constituent la vitrine d'un système de santé. Mon gouvernement se propose de les renforcer en commençant par les dix (10) hôpitaux départementaux qui doivent pouvoir

prendre en charge correctement les patients pour les spécialités de base comme la chirurgie, les soins maternels incluant la césarienne, les soins pédiatriques et la médecine interne. Le Ministre de la Santé Publique et de la Population (MSPP) doit partir de l'existant pour créer un système de santé basé sur la solidarité collective, dressé autour des besoins du patient, et conduit par une gouvernance forte et responsable. Ce système doit disposer d'un cadre légal adapté en vue de faciliter la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation systématiques de toutes les interventions des acteurs nationaux et internationaux. La modernisation progressive des services et le renforcement des programmes permettront d'améliorer nos principaux indicateurs de santé. Les ressources étant par définition limitées, le Ministère de la Santé Publique et de la Population devra trouver les meilleures stratégies capables d'aider à contrôler le taux de croissance de notre population afin de nous assurer que nos faibles ressources ne seront pas englouties par une croissance trop galopante de notre population. Une politique démographique responsable constituera une des priorités de mon gouvernement.

L'apparition de l'épidémie de choléra depuis le mois d'Octobre 2010 a complètement fragilisé notre environnement. S'en est suivi le Zika dont les conséquences sur le nouveau-né sont connues. Le Sida, la tuberculose et la malaria nous guettent toujours alors que ces pathologies sont de plus en plus maîtrisées chez nos voisins. Les maladies chroniques, notamment le diabète et l'hypertension artérielle seront définies comme des priorités. Je veillerai donc à ce que le Ministre de la Santé de mon gouvernement considère ces phénomènes comme une vraie menace pour la sécurité nationale et s'asseye avec ses collègues des Ministères à la Condition Féminine, de l'Environnement et des Affaires Sociales pour mieux combattre ces maladies à travers un meilleur contrôle des différents facteurs de risque. Je recommanderai volontiers la mise en place d'une commission présidentielle qui pourrait faciliter l'implémentation d'une approche multisectorielle pour mieux contrôler ces maladies.

Deux grands défis majeurs sont à relever aujourd'hui :

- la médiocrité de la couverture du territoire en services de santé de qualité ;
- la mise en fonctionnement des institutions de santé par la prise en compte des coûts récurrents par l'État.

En effet, la situation actuelle révèle que 125 sections communales du pays ne disposent d'aucune infrastructure sanitaire et que les dispensaires et centres de santé sans lit représentent 73% de nos institutions de santé. Souvent, l'auxiliaire ou l'infirmier (ou l'infirmière) malade n'est pas remplacé, par manque de personnel qualifié ou de budget. Dans tout le pays, notre système de santé fait face à l'insuffisance d'équipements, de ressources humaines qualifiées et de ressources financières.

Pour concrétiser les promesses de campagne du Président de la République et réaliser les grands objectifs stratégiques inscrits dans son discours d'investiture, en matière de santé publique, mon gouvernement orientera ses interventions vers 19 actions :

- l'amélioration de l'accès aux soins de santé avec la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires ;
- le renforcement des capacités managériales du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
- le fonctionnement optimal des institutions, en termes de gestion des services et des ressources disponibles ;
- le renforcement du centre ambulancier national ;
- le renforcement de la prise en charge des urgences au niveau des hôpitaux départementaux ;
- la transformation de certains hôpitaux en hôpitaux universitaires et particulièrement en dehors de Port-au-Prince ;
- le renforcement des programmes prioritaires de santé visant les groupes les plus vulnérables, tout en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies et maladies courantes ;
- l'accélération de la lutte pour l'élimination du choléra ;
- la consolidation des acquis des programmes de lutte et de prévention contre les maladies transmissibles et l'intensification de la lutte contre les maladies émergentes et endémiques ;

- le renforcement des actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- le renforcement de la médecine dentaire ;
- l'encadrement des praticiens de la Médecine traditionnelle et la mise en place des programmes de formation sur les plantes médicinales ;
- la mise en place d'un programme d'assurance maladie universelle ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de Pharmacie et des médicaments ;
- la réforme de la gestion hospitalière;
- la mise en place du programme de santé communautaire ;
- le renforcement des programmes prioritaires, comme ceux de la santé de la mère et de l'enfant, afin de réduire la mortalité materno-infantile ;
- l'organisation des Etats généraux de la Santé afin d'identifier les stratégies qui permettront à notre pays de disposer d'un système de santé au moins comparable à ceux de nos voisins de la Caraïbe ;
- la révision de la grille salariale du Personnel hospitalier.

Pour y arriver, outre les moyens financiers et les infrastructures adéquates, un partenariat entre les universités publiques et les hôpitaux est nécessaire. Des politiques vont être menées en vue de renforcer les formations de base et d'augmenter le nombre de nos spécialistes en médecine.

3. L'éducation

De nombreuses mesures ont été prises par les gouvernements antérieurs pour améliorer le système éducatif haïtien, mais les faits montrent que beaucoup restent encore à faire. Le problème d'accès à l'école pourrait être sous-estimé si l'on considère le nombre d'établissements scolaires recensés, soit un total de trente-six mille quatre cent soixante-sept (36 467) établissements pour une population de sept millions six cent cinquante-trois mille six cent vingt-deux (7 653 622) élèves. Lorsqu'on analyse le nombre d'enfants pris en charge par l'État haïtien,

on comprend que l'accès des enfants à l'école représente un lourd fardeau pour les parents. La Constitution de 1987 fait obligation à l'Etat de prendre en charge la scolarité des enfants de la première à la neuvième année fondamentale, toutefois une étude du Ministère de la Planification et du MENFP (2013-2014) a montré que seulement 21.67 % d'enfants (1 301 872 sur 6 006 034) sont pris en charge par l'État.

Les "écoles" foisonnent dans le pays, mais l'enseignement n'est pas toujours donné par des personnes qualifiées et dans des lieux adéquats. Le problème de la qualité de l'éducation est donc criant. En témoignent les résultats obtenus chaque année aux examens officiels et la difficulté de nos jeunes à poursuivre leurs études postsecondaires.

La politique éducative de mon Gouvernement va notamment répondre à ces contraintes et exigences. Elle va se matérialiser au niveau fondamental, secondaire et professionnel. Pour ce faire, un ensemble d'actions de restructuration d'envergure nationale et durable vont être mises en œuvre, en vue de mettre en adéquation l'offre et la demande, d'uniformiser et de standardiser les contenus d'enseignement.

Mettre en adéquation l'offre et la demande en matière d'éducation implique la responsabilisation de l'Etat à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation. Sur cette base, l'implémentation de notre vision éducative vise à équiper, réformer, revaloriser et adapter l'offre scolaire par la mise en confiance de tous les acteurs éducatifs. Restructurer l'école, définir les priorités et engager systématiquement l'État au niveau du préscolaire, du fondamental et du secondaire sont les principales options que nous privilégierons.

Au préscolaire, la politique éducative consistera à mieux préparer l'arrivée de l'enfant à l'école fondamentale et à contrôler le processus de socialisation. L'éducation de la petite enfance va être une priorité de mon gouvernement. L'école fondamentale va, quant à elle, être présente dans toutes les sections communales où elle n'est pas encore arrivée, les établissements vont être équipés en ressources humaines qualifiées et compétentes. Mon gouvernement s'engage à augmenter de façon significative le nombre d'établissements du préscolaire et du fondamental, encourager la mixité sociale à l'école, définir un programme éducatif cohérent avec les réalités sociales, économiques et politiques du pays. L'Etat va ajouter au curriculum du fondamental et du secondaire, deux nouvelles disciplines : **le sport et l'écologie**.

Pour implémenter le programme du nouveau secondaire, l'État créera dix lycées de référence dans les dix départements scolaires du pays. Seront appelées lycées de référence, des institutions qui visent l'excellence académique et dont la capacité physique et spatiale permet d'accueillir 3 à 4 mille élèves dans des enseignements généraux, technologiques et professionnels. Les lycées de référence seront l'émanation de la vision d'école de performance et d'efficacité, une école de l'excellence dont les impacts pourront tirer le système d'enseignement secondaire et professionnel haïtien vers le haut. Les lycées de la République seront équipés d'un plateau technique minimum alimenté par des petits systèmes d'énergie solaire destinés à favoriser la mise en place des programmes de formation continue et de formation technique et professionnelle, au profit des jeunes et des moins jeunes des communes.

La restructuration du secondaire sera l'expression de la volonté du Président de la République de répondre aux principales revendications de la population en matière d'éducation et de formation. **L'Etat veut être désormais la principale offre à la demande de la population, en matière d'éducation.**

Vu l'importance de la langue dans la socialisation de l'enfant et le progrès économique, mon gouvernement va faire des choix intelligents. Nous allons développer un réel partenariat avec l'Akademi Kreyòl Ayisyen (AKA) et la Faculté de Linguistique Appliquée sur la problématique de la langue d'Enseignement dans le pays. Outre le créole et le français, des actions vont être entreprises pour permettre aux jeunes enfants de pouvoir également comprendre et s'exprimer en anglais et en espagnol. Cette politique linguistique et éducative permettra à la jeunesse haïtienne d'être plus compétitive sur le plan régional et international. Une politique éducative encourageant l'excellence va être appliquée par des récompenses et distinctions à accorder aux enseignants et élèves les plus méritants. Dorénavant les enseignants vont entrer dans le système éducatif sur concours.

L'objectif de cette politique d'éducation est d'arriver à un système éducatif capable de former une jeunesse compétitive et performante. En plus des mesures énoncées plus haut, mon gouvernement s'engage, comme le veut le Président de la République, son Excellence, Monsieur Jovenel MOÏSE, à mettre en place une Commission Technique de haut niveau avec un mandat de six (6) mois dont la mission sera de préparer un plan global de modernisation du secteur de la

formation professionnelle, créer un Centre d'Apprentissage des Métiers (CAM) dans chaque département tout en reconnaissant le statut social du maître-apprenti, créer un point d'information sur les métiers dans chaque lycée de la République et améliorer l'orientation des jeunes vers ces filières, aider, par des supports appropriés, la Chambre des métiers et de l'artisanat à se renforcer, et encourager le développement de l'offre de formation en alternance à partir de 14 ans.

La Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) est une opportunité offerte aux actifs non-diplômés qui sont sur le marché du travail de progresser dans leur carrière professionnelle. La formation par le travail est une réalité du monde aujourd'hui, il est important que le Parlement vote le projet de loi portant validation des acquis de l'expérience professionnelle qui est déjà à l'étude par la Commission Education de la Chambre des Députés.

4. L'enseignement supérieur et la recherche

Quant à l'Enseignement supérieur et la Recherche, je suis convaincu que le pays ne peut se développer que s'il dispose de ressources humaines qualifiées et de cadres de haut niveau. En tant que lieu de production du savoir, l'Université haïtienne aura une place spéciale dans la politique publique de la formation et de la recherche. Elle sera considérée comme une **institution stratégique**. La présence des établissements d'enseignement supérieur dans les villes de province et le fourmillement anarchique des universités privées montrent qu'il y a une sérieuse demande en formation professionnelle et universitaire dans le pays. Pour répondre à cette demande, l'Université haïtienne doit être réorganisée et redéfinie.

Pour cela, au regard des articles 211 et 212 de la Constitution, je vous encourage, Honorables Parlementaires, à voter les trois projets de loi relatifs à l'enseignement supérieurs qui sont déjà déposés au Parlement. Il s'agit du projet de loi portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur; le projet de loi organisant l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS) et le projet de loi établissant le service social obligatoire pour les étudiants des universités bénéficiant du financement public.

Il est tout aussi nécessaire d'établir un état des lieux de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le pays, et de réfléchir, avec les principaux acteurs, sur les dispositions à adopter. Dans cette perspective, le Gouvernement lancera, de concert avec la Conférence des Recteurs et Présidents d'Université d'Haïti (CORPUHA), les « Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ».

Le gouvernement s'engage à s'attaquer à l'épineux problème de l'accueil des nouveaux postulants auquel font face les universités publiques dont leurs campus doivent être construits. Il travaillera, en collaboration avec les instances dirigeantes des institutions d'enseignement supérieur, à l'augmentation de la capacité d'accueil de ces institutions. Il prendra des mesures incitatives pour permettre aux établissements privés d'enseignement supérieur d'assurer une offre de formation de qualité aux jeunes qui les fréquentent.

Le problème des conditions de travail du personnel des universités (étudiants, professeurs et personnel administratif) sera adressé. Mon gouvernement créera un *Centre national des œuvres universitaires (CNOU)* qui accompagnera le personnel universitaire dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ce centre renforcera et formalisera le programme *Kore Etidyan*, construira des restaurants universitaires, créera et gèrera un système d'assurance santé pour les étudiants.

En partenariat avec les universités et les entreprises, mon gouvernement travaillera à renforcer l'offre des formations spécialisées centrées sur les secteurs clés de l'émergence économique d'Haïti tout en favorisant des pôles d'excellence universitaire. Il s'engage à créer, de concert avec le secteur privé, la CORPUHA et des universités étrangères, une « Cité du Savoir » dont l'objectif principal sera l'enseignement et la recherche dans le domaine des Sciences et Technologies.

5. Femme et famille

En ce qui a trait à la problématique du genre, mon gouvernement jouera son rôle de vigie en vue de permettre aux Haïtiennes et aux Haïtiens de jouir des mêmes droits. Malgré les progrès considérables accomplis en la matière, force est de constater que de nombreuses inégalités persistent entre les femmes et les hommes.

Sur le plan social les femmes sont moins valorisées que les hommes. Les femmes et les filles continuent de subir des actes de violence et des discriminations liées à leur sexe, en dépit des avancées en matière d'éducation, d'abrogation des textes de loi et des mesures institutionnelles pour le respect des droits fondamentaux. On assiste, de nos jours, à une féminisation de la pauvreté. Parmi les 23,8% d'Haïtiens vivant dans l'extrême pauvreté en 2014, les femmes représentent la catégorie la plus vulnérable, avec un taux élevé de familles mono parentales et de femmes cheffes de ménage.

La pauvreté des femmes haïtiennes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, surtout au fait qu'elles n'ont pas beaucoup d'accès à l'éducation et aux services d'appui, qu'elles participent rarement aux prises de décision. La pauvreté rend les femmes haïtiennes vulnérables à tout type d'exploitations. Dans un rapport publié par la banque mondiale en 2014, il a été montré que l'inégalité entre les sexes est source de grandes vulnérabilités.

Depuis 1994, l'Etat a institué un ministère chargé de concevoir, d'élaborer et de faire appliquer des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette décision répond à une exigence de la constitution haïtienne (art. 17.1) reconnaissant l'égalité entre les femmes et les hommes, le droit de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de jouir des mêmes opportunités. L'égalité femmes-hommes et les droits des femmes constituent un enjeu important des discussions engagées au niveau international pour la définition "d'Objectifs de Développement Durable (ODD)".

Sous mon gouvernement, la problématique des femmes en Haïti va être abordée, sous un angle stratégique et transversal. C'est-à-dire, le principe de l'égalité des chances doit être au cœur de toutes les actions gouvernementales, à travers des politiques sectorielles qui seront mises en place dans les différentes institutions étatiques. Mon gouvernement s'engage à faire respecter l'article 17.1 de la Constitution de 1987 amendée qui établit le principe du quota d'au moins trente pour cent (30%) de femmes « à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services public ».

Des mesures spécifiques vont être adoptées afin de réduire le taux de vulnérabilité de nos adolescentes et de nos jeunes filles. Sous mon gouvernement, je veux rassurer les Haïtiennes et

les Haïtiens que l'exclusion n'aura pas de place dans le pays. Pour rendre effective cette vision, trois axes spécifiques vont être considérés : l'intensification de la lutte contre la violence de genre, l'autonomisation des femmes et la consolidation de l'institution familiale.

La lutte contre la violence de genre implique la mise en place des mesures visant à combattre toutes les violences et les discriminations à l'encontre des femmes y compris la traite et l'exploitation sexuelle. La loi sera d'application stricte. Rendre les femmes haïtiennes autonomes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance inclusive. Aussi sommes-nous persuadés que la réduction de la pauvreté passera par la réduction de la féminisation de la pauvreté, en reconnaissant et engageant les femmes comme acteurs de production de richesse.

Les problèmes auxquels font face les femmes et les hommes d'Haïti sont symptomatiques du niveau de délabrement des familles. Sous mon Gouvernement, des actions vont être engagées pour consolider cette cellule de base en vue de protéger nos filles et nos fils contre les fléaux qui menacent la jeunesse d'aujourd'hui.

6. Jeunesse et sport

En ce qui a trait à la jeunesse et aux sports, le ministère chargé de ce secteur aura la mission d'encadrer les jeunes dans la pratique des sports et des activités socioculturelles. Il entreprendra toutes actions jugées utiles pour promouvoir l'éducation physique et sportive, la vie associative, la conscience civique et la participation de la jeunesse au développement du pays.

Le manque d'infrastructures sportives à l'échelle nationale influe négativement sur le développement de ce secteur. Il est donc important de définir une politique sportive capable de faciliter l'épanouissement de nos jeunes.

Le sport sera revitalisé à l'échelle nationale. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique, en accord avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, redéfinira sa stratégie en matière sportive. Ce ministère mobilisera les jeunes des villes et des sections rurales dans le cadre du reboisement systématique du pays.

En matière de sport et d'action civique, mon Gouvernement va mettre en place une commission chargée de finaliser le travail d'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse et du sport, appliquer un programme d'animation socioculturelle des quartiers, en vue de former le personnel compétent pour les lycées, les collèges et les associations sportives. Les actions vont également encourager les installations d'infrastructures sportives dans toutes les communes de la République.

Chapitre 6

Culture, patrimoine et communication

1. Culture et patrimoine

Le gouvernement que j'aurai le privilège de diriger mettra en valeur les différents domaines de la Culture. Comme marqueur d'identité et lieu d'épanouissement personnel et collectif, la culture sera mobilisée comme l'une des grandes ressources de la croissance et du développement économique du Pays. Haïti est un pays d'une grande créativité et pourvue d'une grande richesse culturelle. On évoque souvent nos Carnavals, Raras, Fêtes champêtres, Musiques, Danses traditionnelles, Artisanats, Arts plastiques, nos patrimoines naturels et monuments historiques. Il est temps que les potentialités économiques de ce secteur soient exploitées en vue de créer de nouvelles richesses. Pour y arriver, mon gouvernement entreprendra six actions principales :

- promouvoir l'accès du plus grand nombre aux biens et produits culturels ;
- résoudre le problème posé par la centralisation de la culture ;
- mettre en place des structures et des salles de spectacle pour inciter les artistes à produire et à performer ;
- généraliser l'enseignement artistique dans les écoles et encourager à la consommation des œuvres culturelles ;
- développer une diplomatie culturelle qui s'occupera de la promotion des produits culturels haïtiens, en vue de mieux faciliter leur accès au marché international ;
- encourager le développement des Industries culturelles et créatives (ICC) dans le cadre d'un partenariat public/privé (PPP).

La mise en valeur du patrimoine sera opérationnalisée dans une logique d'utilisation pérenne et de conservation de l'identité des collectivités. Le gouvernement veillera à ce qu'il y ait une bonne cohésion des actions de l'État à travers les Ministères de la « Culture et de la Communication », du « Tourisme et des Industries créatives » et du « Commerce et de l'Industrie ».

2. Les communications

Quant au secteur des télécommunications, la loi de 1979 le régissant sera reformulée et adaptée à l'évolution technologique constatée dans ce secteur. Un projet de loi sera, à cet effet, soumis à l'approbation des opérateurs, des membres de la société civile et du Parlement aux fins de dynamiser ledit secteur.

La transparence dans la gestion des affaires publiques est l'un des indicateurs de la bonne gouvernance. Cela suppose l'existence d'une presse libre, professionnelle et responsable. Cet énoncé de politique générale est l'occasion pour moi de saluer, une fois encore, la vitalité de la presse haïtienne dont le travail, au quotidien, contribue à renforcer notre démocratie et à soutenir nos efforts de promotion du développement.

Le rôle des médias est fondamental, car aucune politique publique ne peut réussir sans l'adhésion des populations. C'est pourquoi, mon gouvernement s'engage à accompagner nos médias sur la voie du professionnalisme et de la consolidation de leurs entreprises. Les Haïtiennes et les Haïtiens ont droit à l'information sur l'activité gouvernementale et mon gouvernement y veillera.

Sera également créée une « Agence Nationale pour le Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication » (ANADENOTIC), chargée de définir le cadre de développement des NTIC dans le pays et d'encadrer la mise en œuvre rapide des projets relatifs audit secteur.

Chapitre 7

Voies et moyens

Les objectifs définis dans ce document sont tellement ambitieux qu'ils pourraient susciter des doutes sur la capacité de mise en œuvre du gouvernement que j'aurai la chance de diriger après votre approbation de mon énoncé de politique générale. Je suis fortement convaincu que la rationalisation des dépenses de l'État nous permettra de les atteindre. Nous comptons certes sur les pays amis qui nous ont toujours accompagnés dans les moments difficiles, mais notre détermination à créer un environnement favorable à une stabilité macroéconomique facilitera le développement de notre pays et nous permettra de trouver les moyens nécessaires à la concrétisation de cette politique générale. Ensemble nous allons gagner cette bataille.

Pour faciliter la mobilisation des ressources, mon gouvernement procédera à la mise en œuvre de la réforme des administrations fiscales et de la politique fiscale entamée depuis 2012. Cette réforme passe par le renforcement des dispositions relatives au contrôle des transactions budgétaires. Mon gouvernement travaillera également à rationaliser le budget afin d'avoir une meilleure maîtrise du déficit, en adoptant une meilleure programmation et une meilleure gestion des dépenses publiques. La procédure du Compte Central du Trésor sera en ce sens étendue aux Collectivités territoriales. Le gouvernement que j'aurai le privilège de diriger mettra également en place des mécanismes visant à une meilleure coordination de l'aide au développement et un meilleur contrôle des ONG. Nous nous efforcerons d'élargir l'assiette fiscale, de rationaliser les dépenses publiques, de créer un climat propice à l'investissement et de lutter contre la corruption.

Ma déclaration de Politique Générale se fait au début du 6ème mois de l'exercice fiscal 2016-2017 avec un Budget qui ne correspond pas à notre programme de gouvernement et aux priorités du moment. Une fois installé, mon gouvernement élaborera un budget rectificatif qui tiendra compte des priorités définies dans ce document de politique générale.

La politique budgétaire de mon gouvernement s'inscrira dans une démarche visant à promouvoir les investissements et à faciliter à la population l'accès aux services de base. Des réformes destinées à l'accroissement des recettes et à la maîtrise des dépenses seront mises en place et intensifiées.

Cette politique s'articulera autour des actions suivantes :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Renforcer les capacités des administrations fiscales et douanières ;
- Créer un environnement favorable à la production de richesses et à l'emploi ;
- Encourager la compétitivité des entreprises en vue de dynamiser les exportations.

Conclusion

Je mesure les défis que mon gouvernement doit relever. Tout en respectant la séparation des trois pouvoirs de l'État, je profite de cette occasion spéciale pour solliciter solennellement votre collaboration, indispensable à la mise en œuvre des éléments de politique générale que je viens d'énoncer. Le renforcement d'un climat politique stable, l'amélioration de la conjoncture économique et sociale, la consolidation de notre démocratie sont les fils conducteurs de mes actions et de celles du Président de la République.

Le peuple souffre, notre tissu social se détériore. Nous voulons apporter de l'espérance et trouver des solutions à des problèmes qui ont trop duré. Ce ne sont pas de vains mots, mais de réelles aspirations, de réels engagements. J'épouse l'ambition du Président de la République, son Excellence Monsieur Jovenel MOÏSE, de mobiliser des ressources comme « La terre, l'eau, le soleil, les hommes et les femmes de notre pays », pour mettre en œuvre la vision de réconcilier la Nation avec elle-même pour arriver à une Haïti régénérée, prospère et digne de sa glorieuse histoire.

J'épouse l'engagement du Président de la République à accorder la priorité au développement du capital humain. Le gouvernement va innover dans le but de rendre à Haïti sa dignité et sa fierté. Je fais mienne la détermination du Président de la République qui consiste à donner à Haïti la place qui est la sienne dans le concert des nations.

Ensemble et sans exclusive, nous bâtirons Haïti, un pays de progrès et de paix. Personne ne le fera à notre place. Par le travail, le mérite et l'excellence, notre pays saura surmonter de grands défis. Tous les Haïtiens de l'extérieur se sentiront pleinement appelés à être des "ambassadeurs" du pays, ils contribueront, par leurs actions, à faire d'Haïti un pays où il fait bon vivre.

Le gouvernement que je vais diriger a besoin de votre confiance et de votre soutien. C'est pourquoi, Honorable Président, honorables Parlementaires, après avoir choisi les membres de mon cabinet ministériel en accord avec le Président de la République, j'ai l'honneur de me

présenter devant vous afin d'obtenir un vote de confiance au titre de l'article 158 de la Constitution sur la déclaration de politique générale dont je viens d'énumérer les contours.

Je vous remercie de votre attention.

Dr Jack Guy LAFONTANT
Premier ministre nommé